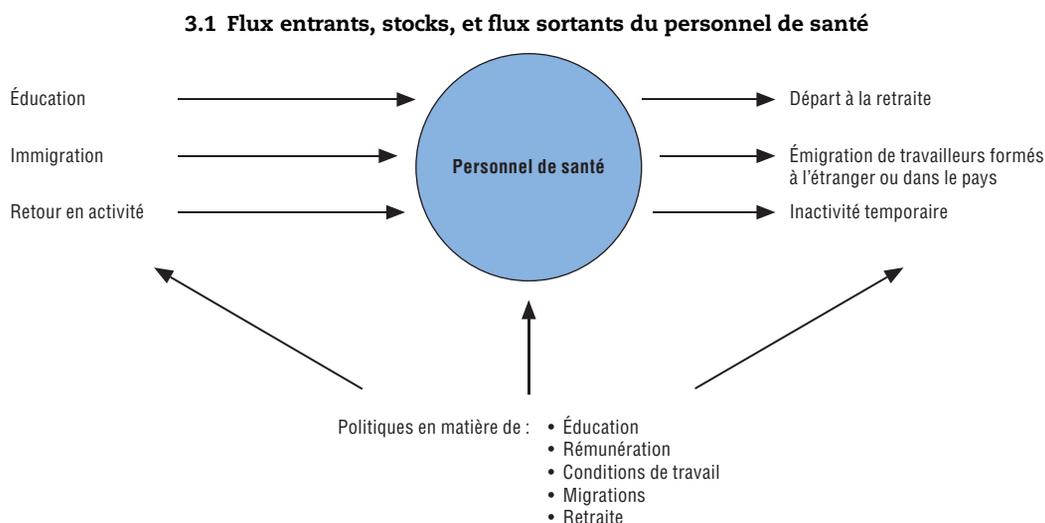


Les performances des systèmes de santé du point de vue de l'accès et de la qualité dépendent dans une large mesure du nombre, de la composition, de la répartition et de la productivité, du personnel de santé. Les travailleurs de santé sont la pierre angulaire des systèmes de santé, et beaucoup de pays de l'OCDE révisent leurs stratégies des ressources humaines de manière à disposer d'un nombre suffisant de personnels de santé dotés des compétences adéquates et dans les environnements appropriés, pour répondre à la demande de services de santé de haute qualité.

Ce chapitre présente les données les plus récentes sur l'offre en travailleurs de santé dans les pays de l'OCDE, ainsi que quelques-uns des facteurs qui influent sur le nombre et la composition du personnel de santé. On commence par une vue générale des tendances de l'emploi dans le secteur de la santé et le secteur social, montrant que ces secteurs représentent une part croissante du total de l'emploi dans presque tous les pays de l'OCDE. Dans le reste du chapitre, on considère plus spécifiquement certaines professions de santé, et notamment les médecins et les infirmières.

Le nombre des personnes travaillant dans le secteur de la santé dépend des flux entrants, principalement de l'entrée de nouveaux diplômés dans les effectifs et de l'immigration de travailleurs formés à l'étranger, et des flux sortants, comprenant les départs à la retraite, l'émigration vers d'autres pays et les sorties temporaires ou définitives de la profession (graphique 3.1).



Source : OCDE (2008e).

Les deux principaux moyens pour accroître l'offre de médecins, infirmières et autres professionnels de santé, comme le montre le graphique 3.1, sont d'augmenter la formation dans le pays considéré ou de recruter à l'étranger. Ces deux méthodes ont toutefois des caractéristiques très différentes sur le plan de la dynamique et des impacts à cause de la longue durée de la formation, en particulier pour les médecins. Alors que les médecins formés à l'étranger sont susceptibles de répondre assez rapidement à toute pénurie présente, il peut y avoir un délai d'environ dix ans entre une décision visant à accroître la formation de médecins et la date où ils entrent en activité.

Le présent chapitre montre que le nombre des médecins et des infirmières en exercice varie fortement entre les pays de l'OCDE. On examine aussi les tendances concernant le nombre de nouveaux diplômés issus des filières d'enseignement de la médecine et des soins infirmiers, qui constitue un déterminant clé de l'offre présente et future, ainsi que les tendances concernant le nombre des médecins formés à l'étranger dans les pays de l'OCDE*.

Les niveaux de rémunération sont un des facteurs qui influent sur l'attrait des professions de santé, sur les taux de rétention des effectifs et sur les migrations éventuelles des travailleurs vers d'autres pays. Les niveaux de revenus des travailleurs de santé ont aussi un impact direct sur le coût global des systèmes de santé, étant donné qu'ils représentent une ligne de dépenses majeure. Bien qu'il soit difficile de rassembler des données comparables sur la rémunération des différentes catégories de médecins et d'infirmières, les éléments présentés dans ce chapitre indiquent qu'il existe de grandes variations d'un pays à l'autre, si l'on compare les niveaux absolus des revenus entre les pays ou les niveaux relatifs par rapport au salaire moyen dans chaque pays. Pour les médecins, les différences des niveaux de revenus sont attribuables en partie à l'utilisation de modes de rémunération différents (salaire, capitation ou paiement à l'acte) et à leur impact sur les taux d'activité. Toutefois, les différences dans les modes de rémunération et les taux d'activité n'expliquent pas toutes les différences des niveaux de rémunération entre les pays, ce qui laisse penser que leurs revenus dépendent aussi des prix (honoraires ou salaires) négociés pour leurs services.

Le présent chapitre donne aussi des informations sur la composition du personnel médical et infirmier. On observe un déséquilibre croissant entre les médecins généralistes et les spécialistes dans beaucoup de pays de l'OCDE, ce qui soulève des questions pour l'accès aux soins primaires. Tirant profit de l'élargissement récent de la collecte de données de l'OCDE dans ce domaine, ce chapitre présente aussi le nombre de certaines catégories de spécialistes comme les gynécologues et obstétriciens et les psychiatres. Beaucoup de pays de l'OCDE signalent des pénuries de généralistes et de spécialistes dans certaines régions, généralement dans les zones rurales ou reculées. Le chapitre 6 sur l'accès aux soins donne quelques informations sur l'inégalité de la répartition des médecins dans certains pays.

On distingue deux grandes catégories de personnel infirmier dans le présent chapitre, le personnel infirmier qualifié et le personnel auxiliaire qualifié (qui peut être désigné par différentes appellations dans différents pays). Toutefois, les personnes aidant aux soins infirmiers, qui représentent dans certains pays une très grande partie des fournisseurs de soins, ne sont pas incluses dans les catégories associées à la profession d'infirmier. Cette lacune montre que les informations sur le personnel de santé restent, à de nombreux égards, limitées.

* Des chiffres sur le nombre d'infirmières formées à l'étranger autour de l'an 2000 ont été publiés dans l'édition 2007 des *Perspectives des migrations internationales* de l'OCDE (voir partie III : « Les personnels de santé immigrés dans les pays de l'OCDE dans le contexte général des migrations de travailleurs hautement qualifiés »).



Extrait de :
Health at a Glance 2009
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Introduction », dans *Health at a Glance 2009 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2009-23-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.